



AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETES PUBLIQUES CONCOMITANTES

1°/ ENQUETE RELATIVE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)

2°/ ENQUETE RELATIVE AU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES

OBJET DES ENQUETES PUBLIQUES CONCOMITANTES

1/ Par arrêté n°2017/34 en date du 11 janvier 2017, le Maire de MAZAN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

2/ Par arrêté n°28/2017 en date du 11 janvier 2017, le Syndicat RHONE-VENTOUX a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement des eaux usées.

PROLONGATION DES ENQUETES PUBLIQUES CONCOMITANTES

Par décision motivée de Monsieur Guy RAVIER, commissaire enquêteur titulaire, en date du 08/02/2017, la durée de l'enquête publique est prolongée jusqu'au 13 mars inclus.

L'enquête s'achèvera par une permanence complémentaire du commissaire enquêteur :
-le lundi 13 mars 2017, de 13h30 à 16h30.

MOYENS DE COMMUNICATION SUPPLEMENTAIRES A DESTINATION DU PUBLIC

1/ Pour l'Elaboration du PLU:

En plus des mesures déjà portées à la connaissance du public par arrêté n°2017/34 en date du 11 janvier 2017 :

- le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Mairie de Mazan (<http://www.mazan.fr/accueil/mazan-pratique/urbanisme/plu>) ;

- Un accès gratuit au dossier d'enquête publique est garanti par un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête.

- le public peut faire part de ses observations également par courrier électronique à l'adresse : mairie-mazan@wanadoo.fr, en précisant « A l'attention du Commissaire Enquêteur, référence : enquête publique du PLU ».

2/ Pour le projet de zonage d'assainissement:

En plus des mesures déjà portées à la connaissance du public par arrêté n°28/2017 en date du 11 janvier 2017 :

- le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet du Syndicat (<http://rhone-ventoux.fr/avis-denquete-publique-zonage-assainissement-mazan>) ;

- Un accès gratuit au dossier d'enquête publique est garanti par un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête.

- Le public peut faire part de ses observations également par courrier électronique à l'adresse : mairie-mazan@wanadoo.fr, en précisant « A l'attention du Commissaire Enquêteur, référence : enquête publique du zonage d'assainissement des eaux usées ».

DATES ET PERMANENCES ACTUALISEES

Les enquêtes publiques ont été ouverte à la date du 1er février 2017 à 9 heures et seront clôturées le 13 mars 2017 à 16 heures 30, soit une durée de 41 jours consécutifs.

Toute correspondance reçue après le 13 mars 2017 à 16 heures 30 ne sera pas recevable.

Le siège des enquêtes publiques est la Mairie de MAZAN, à l'adresse suivante :
MAIRIE de MAZAN, 66 Boulevard de la Tournelle, 84380 MAZAN, Téléphone : 04 90 69 70 19

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de MAZAN, les jours et heures suivants :

Le 01/02/2017 de 9 heures à 12 heures ;
Le 08/02/2017 de 13 heures 30 à 16 heures 30 ;
Le 14/02/2017 de 9 heures à 12 heures ;
Le 17/02/2017 de 13 heures 30 à 16 heures 30 ;
Le 23/02/2017 de 9 heures à 12 heures ;
Le 03/03/2017 de 14 heures à 17 heures ;
Le 13 mars 2017 de 13 heures 30 à 16 heures 30

Nota bene : il est recommandé au public de se munir des documents cadastraux relatifs aux parcelles sur lesquelles leurs demandes portent le cas échéant.

Le présent avis est également publié sur le site internet de la ville, sur le site internet du Syndicat Rhône Ventoux et par voie de presse.

Fait à MAZAN, le 08 février 2017, Le Maire, Aimé NAVELLO - Fait à CARPENTRAS, le 08 février 2017, Le Président du Syndicat Rhône Ventoux, Jérôme BOULETIN